

m'adressez-vous là ? Vous savez bien que je ne suis ni médecin, ni chimiste.

— Quelqu'un est entré ici cependant, continua le docteur ; quelqu'un qui, devinant la nature du poison employé, en connaissait le réactif.

Louis Perrin appuya son doigt sur la carafe et poursuivit :

— La preuve, la voilà ! Ce breuvage renfermait une dose énorme de strichnine ; on l'a traité par l'acide nitrique, et vous voyez comme moi qu'il est devenu rouge.

Gontran ne se sentait plus assez maître de lui pour dissimuler son embarras grandissant, il balbutia :

— Vous avez raison, docteur ; mais il y a là un mystère que je ne puis comprendre.

— Et que la justice éclaircira, répliqua Louis Perrin.

— Oui, sans doute, reprit le baron, elle l'éclaircira quand elle aura mis la main sur Périne et sur son mari, qui ont disparu en emportant de l'or et des papiers volés dans ce secrétaire, et en enlevant Marthe, ma pupille.

Ce fut au tour du docteur d'être stupéfait.

— Périne et son mari ont disparu ! repara-t-il, et ils ont emmené l'enfant ?

— Oui, docteur, mais ma déclaration est faite, et la justice, comme vous le disiez tout à l'heure, saura bien les retrouver.

Le médecin ne répondit pas et parut rêveur, puis il prit son chapeau, s'inclina devant la morte, salua Gontran et se dirigea vers la porte.

— Vous partez, docteur ? murmura M. de Strény.

— Je n'ai plus rien à faire ici. Quand la justice m'appellera, je reviendrai. Recevez mes salutations.

Gontran tendit machinalement la main au docteur, ainsi qu'il avait l'habitude de le faire chaque fois qu'ils se séparaient.

Louis Perrin ne sembla point s'apercevoir de ce geste ; sa main ne toucha point celle de M. de Strény. Il salua de nouveau et sortit.

— Voilà un homme qui sait tout ce qui me dénoncera ! pensa le baron resté seul. Il faut qu'il se taise, il le faut, car, s'il parle, je suis perdu !

Gontran s'élança hors de la chambre, courut à son appartement, prit un fusil chargé à balles, sortit du château et, bondissant dans la neige avec une vigueur que l'imminence du péril rendait prodigieuse, il traversa le parc en diagonale, ce qui lui faisait gagner beaucoup de terrain sur le docteur, obligé d'aller reprendre son cheval à l'écurie et de suivre la grande avenue.

Le baron tira les verroux d'une petite porte ouvrant sur la campagne et il alla s'embusquer derrière le tronc d'un chêne, à l'angle d'un bois qui bordait la route, à un peu plus d'un kilomètre de Rochetaille.

Il n'y avait pas de lune, mais le phénomène bien connu du rayonnement de la neige rendait les ténèbres presque transparentes.

Gontran était embusqué depuis dix minutes environ, lorsque le bruit des pas d'un cheval se fit entendre et la silhouette d'un cavalier se dessina vaguement dans l'obscurité.

Gontran reconnut le docteur. Il attendit qu'une distance de vingt pas à peine le séparât de lui, puis, épaula son arme, il fit feu.

La détonation retentit ; un éclair raya la nuit, et Louis Perrin, atteint à la tête, tomba de cheval sans même pousser un cri.

Le baron bondit jusqu'à lui, s'empara de sa montre et de sa bourse, afin de faire croire que le vol avait été le mobile de l'assassinat.

Ensuite il rentra dans le parc et regagna le châ-

teau par le même chemin, sans faire de rencontre et sans avoir été vu.

De gros flocons recommençaient à tomber.

— Le diable ne m'abandonne pas, murmura Gontran ; cette neige va cacher mes traces.

Une heure après l'accomplissement de ce nouveau crime, des rouliers qui passaient sur la route trouvèrent le corps inanimé du docteur, à moitié caché sous la neige.

Ils le placèrent sur un de leurs chariots et le portèrent à Rixviller, où Monique Clerget poussa des cris de désespoir en le reconnaissant.

Il restait à Louis Perrin un souffle de vie. La veuve s'intalla à son chevet et déclara que, dût elle le soigner jour et nuit pendant six mois, elle sauverait son cher docteur.

Le lendemain matin le procureur du roi et le juge d'instruction arrivaient au château de Rochetaille et commençaient à instruire l'affaire de la mort de la comtesse, de la disparition de sa fille et de l'assassinat du docteur Perrin.

Rien ne semblait plus clair, plus limpide en quelque sorte, que la première de ces deux affaires.

En outre de la déclaration si précise du baron de Strény, Périne et son mari, par le fait seul de leur fuite, se déclaraient coupables. Il était d'ailleurs impossible d'attribuer à d'autres qu'à eux l'effraction du secrétaire, le vol des rouleaux d'or, des titres, et l'enlèvement de l'enfant.

Leur signalement et l'ordre de les appréhender au corps fut envoyé à toutes les brigades de gendarmerie de France, et la police de Paris reçut des instructions précises.

Mais la révolution de février 1848 était proche. On sentait de toutes parts bouillonner le volcan prêt à faire irruption. Les gendarmes de province et les agents de polices de Paris avaient à faire toute autre chose que de s'occuper de recherches relatives à la mise à exécution des mandats d'amener.

Ce fut un beau temps pour les gredius de toutes les catégories.

On ne trouva ni l'ex-saltimbanque, ni sa femme, par l'excellente raison qu'on ne les chercha guère.

Leur procès s'instruisit donc en leur absence, et la cour d'assises du département des Vosges les condamna, par contumace, à la peine de mort.

Les choses ne se fussent point passées de cette façon si le docteur Louis Perrin avait pu apporter son témoignage ; mais, hélas ! le jeune médecin, après être resté plus d'un mois dans un état désespéré, se trouvait hors de péril, mais dans une situation pire que la mort.

La balle de Gontran, en le frappant à la tête, avait ébranlé le cerveau ; il était fou, et les médecins appelés à son chevet déclaraient qu'il ne recouvrerait jamais la raison.

Sa famille vint le chercher à Rixviller. Son unique destinée, désormais, n'était-elle pas de vivre ou plutôt de végéter au milieu de siens, inutile à lui-même et à charge aux autres ?

Toutes les tentatives faites pour découvrir son assassin furent inutiles.

*Fin de la première partie.*

## DEUXIÈME PARTIE.

MARTHE ET GEORGETTE.

I.—*La fête de Saint-Cloud.—Georges et Lionel.*

Ceci se passait en l'an de grâce 1863, par consé-